

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 28 février 2018

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

ARRETE n° 18 / 2018

**portant fermeture de la pêche des coques sur une partie des gisements de la baie des Veys
(gisements de Grand Vey et de Brévands - département de la Manche)**

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législatives et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/17.019 du 6 mars 2017 de la préfète de la région Normandie portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°834/2017 du 6 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche-est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

SUR proposition du directeur interrégional de la Mer Manche Est - Mer du Nord ;

ARRETE

Article 1 :

La pêche des coques est interdite à compter du 1er mars 2018 sur le gisement de Grand Vey, délimité au Nord par le taret des Essarts et à l'Est par le chenal de Carentan ainsi que sur le gisement de Brévands, délimité à l'Est par la ligne de séparation avec le département du Calvados, à l'Ouest par le chenal de Carentan, au Nord par le zéro des cartes.

Article 2 :

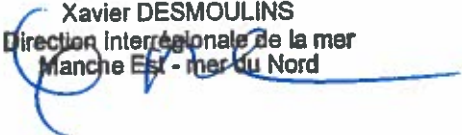
Les arrêtés n° 127/2016 du 1er décembre 2016 et n°56/2017 du 27 juillet 2017 sont abrogés.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

Le chef du service de contrôle
des activités maritimes
Xavier DESMOULINS
Direction interrégionale de la mer
Manche Est - mer du Nord



Collection des arrêtés : Préfecture de Normandie

Destinataires :

CNSP- CROSS Etel
Préfecture de la Manche
D.R.E.A.L Normandie
DDTM-SML 14, 50 , 62
Gendarmerie maritime Manche – mer du Nord
ONCFS – SD 50
AFB – SD 50
CRPMEM de Normandie et des Hauts de France
Mairie Sainte-Marie-du-Mont et de Carentan-les-Marais
IFREMER Port-en-Bessin
DIRM siège + Mt Caen